Les résultats de ce recensement, en ce qui concerne le commerce de détail, sont donnés dans le volume X du recensement de 1941, tandis que les résultats pour les établissements de commerce de gros et de services paraissent dans le volume XI. Un sommaire des principales caractéristiques de l'armature du commerce de gros et de détail, fondé sur les résultats du recensement, est donné dans les sous-sections qui suivent. Ces renseignement sont fournis plus en détail aux pp. 622-649 de l'Annuaire de 1945.

Sous-section 1.-Commerce de gros

Le commerce de gros, pour fins de recensement, comprend toutes les agences de distribution entre le producteur d'une part et le détaillant ou l'industriel ou autre grand consommateur d'autre part. Il ne comprend pas les établissements manufacturiers, mais s'étend aux succursales ou bureaux de ventes maintenus par les manufacturiers en des endroits distincts de leurs manufactures. En plus des grossistes réguliers (y compris les exportateurs et les importateurs), les agents, les courtiers et les vendeurs à commission ont été inclus, de même que les rassembleurs de produits primaires, tels les associations coopératives de vente, les élévateurs à grain, et les acheteurs urbains et ruraux de produits primaires. Le recensement du commerce de gros comprend également les dépôts d'essence des distributeurs de dérivés du pétrole.

Les résultats du recensement de 1941 révèlent un total de 24,758 établissements de gros, employant 117,471 personnes qui ont reçu \$189,449,000 en salaires, gages et commissions. De plus, il y a 13,656 propriétaires d'établissements non incorporés engagés dans le commerce de gros. Ces établissements de gros ont déclaré un chiffre d'affaires global de \$5,290,751,000 dont \$4,278,342,000 représentent les ventes faites pour le compte des établissements relevés et \$1,012,409,000, les ventes faites à commission pour d'autres.

Comme certains genres de grossistes peuvent vendre à d'autres grossistes, il y a un certain double emploi dans le chiffre global des ventes de tous les établissements de gros. De même, le volume du commerce de gros ne peut être comparé à celui du commerce de détail, parce qu'une forte partie du commerce des établissements de gros est faite avec des consommateurs industriels ou autres gros consommateurs, ou encore avec des acheteurs de pays étrangers, et ainsi n'entre jamais dans le domaine du commerce de détail.

Le classement des établissements de gros repose sur diverses bases, telles que le chiffre annuel de ventes, le nombre d'employés, la forme d'organisation, le nombre d'unités d'écoulement. Les deux bases fondamentales, cependant, sont le mode d'exploitation et le genre de commerce.

Mode d'exploitation.—Les établissements de gros ont d'abord été classés selon le mode d'exploitation, c'est-à-dire selon les fonctions remplies, 31 genres particuliers ayant été groupés dans six classements majeurs. Les grossistes réguliers, c'est-à-dire les établissements qui remplissent la plupart des fonctions de vendeurs en gros, achetant et vendant pour leur propre compte, donnant un service de crédit et de livraison, etc., forment le groupe majeur le plus important. Ce groupe, en plus des grossistes réguliers, comprend les importateurs et les exportateurs de marchandises, ainsi que des grossistes volontaires en groupe qui desservent un groupe particulier de magasins de détail plus ou moins étroitement unis. Il y a 9,417 établissements classés comme grossistes réguliers en 1941, avec des ventes de \$2,358,475,000 ou 44·6 p. 100 des ventes de gros réunies, qui emploient 74,800 personnes et déboursent \$117,390,000 en salaires, gages et commissions.